

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-240100610-20160908-20160988RapASS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2016

Publication : 27/09/2016

Préfecture de l'Ain



Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXERCICE 2015

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	2
1.1.	Présentation du territoire desservi	2
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	3
1.4.	Linéaire de réseaux de transfert	3
1.5.	Ouvrages sur le réseau	4
1.6.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
1.7.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
1.7.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	9
1.7.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	9
1.8.	Faits marquants de l'année 2015	10
1.8.1.	Sur la station de Niévroz	10
1.8.2.	Sur la station de Pizay	10
1.8.3.	Sur la station de Ste Croix	10
1.8.4.	Sur la station de Cordieux	10
1.8.5.	Sur les postes de relèvement :	10
1.8.6.	Sur le bassin d'orage de Dagneux :	10
1.8.7.	Sur le bassin d'orage de Niévroz :	10
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0)	11
2.2.	Recettes	11
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	12
3.2.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	14
3.3.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	14
3.4.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	15
4.	Financement des investissements	17
4.1.	Montants financiers	17
4.2.	Etat de la dette du service	17
4.3.	Amortissements	17
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	17
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	18
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	19

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COTIERE A MONTLUEL (3CM)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BALAN, BELIGNEUX, BRESSOLLES, DAGNEUX, LA BOISSE, MONTLUEL, NIEVROZ, PIZAY, SAINTE-CROIX
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : Non

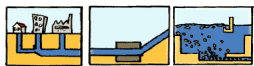
Les communes ayant la compétence collecte, les zonages d'assainissement relèvent de leur compétence. Le tableau ci-dessous présente les zonages existants sur les communes.

Commune	Date d'approbation du zonage assainissement
BALAN	NC
BELIGNEUX	2005
BRESSOLLES	2008
DAGNEUX	2014
LA BOISSE	NC
MONTLUEL	2002
NIEVROZ	NC
PIZAY	2011
SAINTE-CROIX	2005

* Approbation en assemblée délibérante

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : 22/06/2015. Non

1.2. Mode de gestion du service



- Le service est exploité en régie
- régie avec prestataire de service
 - régie intéressée
 - gérance
 - délégation de service public : affermage
 - délégation de service public : concession

Le service est budgétairement composé de trois personnes. Deux agents techniques assurent la gestion des 4 stations d'épuration et de façon très ponctuelle la surveillance du réseau. Un ingénieur territorial assure la gestion du service assainissement, eau potable et environnement. Un technicien a été recruté en décembre 2015 en vue de l'exploitation de la nouvelle station d'épuration située à Niévroz et du transfert de la compétence (collecte) à la 3CM en 2016.

L'équipe bénéficie de prestations d'assistance relatives notamment à l'autocontrôle des stations d'épuration, l'assistance électromécanique, l'entretien et surveillance des postes de relèvements.

1.3. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



En 2015, la Communauté de Communes a réalisé un recensement des rejets non domestiques sur l'ensemble de son territoire dans le cadre de la réalisation d'une étude diagnostique du système assainissement. Un chargé de mission a travaillé à temps plein pendant 9 mois pour réaliser :

- l'inventaire des établissements susceptibles de rejeter des effluents non domestiques,
- la visite de l'ensemble de ces établissements afin de définir la nature des rejets et le lieu de rejet, avec consignation de ces éléments dans un questionnaire signé par le représentant de l'entreprise,
- l'établissement des constats de non rejet et des arrêtés d'autorisation de rejet,
- le suivi des prélèvements et analyses effectués sur les rejets des entreprises susceptibles de rejeter des effluents dont les caractéristiques physico-chimiques dépassaient celles autorisées par le règlement d'assainissement.

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 15 au 31/12/2015.

1.4. Linéaire de réseaux de transfert



Le réseau de transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 9,5 km de réseau unitaire hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 9,5 km (9,5 km au 31/12/2014).

1 ouvrage permet la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Dagneux	900 m ³

1.5.Ouvrages sur le réseau

1. **Un bassin d'orage d'une capacité de 900 m³ situé sur la commune de Dagneux**, mis en service en mars 2014, sur le réseau de transport avec trop-plein au Canal de Miribel ;

2. **13 postes de relèvement des eaux usées :**

Balan – 2 PR	Poste des Mouilles
	Poste APRR (RD 1084) – (transfert 2007)
<hr/>	
Béligneux – 4 PR transférés en 2007	Poste de Cruisseau
	Poste du Cimetière de Chânes
	Poste Bas de Chânes
	Poste du Pont de Chânes
<hr/>	
La Boisse – 4 PR	Poste de Pré Molliet
	Poste de Pré Tendron
	Poste de Pré Seigneur
	Poste Ruiz – (transfert 2007)
<hr/>	
Nievroz – 1 PR	Poste de la Croix de Mission
<hr/>	
Sainte- Croix – 1 PR	Poste du Village – (transfert 2007)
<hr/>	
Pizay – 1 PR	Poste du stade – (transfert 2010)
<hr/>	

1.6.Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : MONTLUEL Cordieux
Code Sandre de la station : 060901262002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/12/1997							
Commune d'implantation				Montluel							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				283							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				60							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Sereine							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60	
MES		/				<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50	
NGL		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-	
NTK		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-	
pH		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-	
NH ₄ ⁺		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-	
Pt		-				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-	
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
14/10/2015	Oui	8	98	84.4	92	28	92	49.6	50	9.3	15

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : SAINTE CROIX
Code Sandre de la station : 060901342001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				01/01/1979							
Commune d'implantation				Sainte Croix							
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				450							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				75							
Prescriptions de rejet											
Soumise à				<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Sereine							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES		/		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		50			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NTK		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
pH		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		-			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
26/05/2015	oui	3	98	41.1	93	12	94	44.9	39	6.8	6

STEU N°3 : PIZAY
Code Sandre de la station : 060901297002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Disques biologiques							
Date de mise en service				28/02/2003							
Commune d'implantation				Pizay							
Capacité nominale STEU en EH (1)				1000							
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				200							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 06/02/2003 ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Cottey							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
DCO		200			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				60		
MES		/			<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou				50		
NGL		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
NTK		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
pH		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
NH ₄ ⁺		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
Pt		-			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/05/2015	oui	3	99	41.9	95	6.6	99	11.3	88	7.9	21
30/11/2015	oui	3	98	31.5	93	4.9	96	35.1	45	5	17

STEU N°4 : MONTLUEL NIEVROZ

Code Sandre de la station : 060901262001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée moyenne charge								
Date de mise en service			01/01/1979								
Commune d'implantation			Niévroz								
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			15000								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			3200								
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du		25/11/1999							
		<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		...							
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Canal de Miribel							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
NGL		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NTK		40		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				70			
pH		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
NH ₄ ⁺		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Pt		-		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				-			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
08/01/2015	Non	29	83.9	35.6	92.9	9	97				
22/01/15	Oui	6	90.7	35.2	85.3	17	85.1	36.5	16.1	2.2	50.5
18/02/15	Oui	7	95.2	55.8	86.7	12	93.4	31.2	44.3	1.9	69.2
27/02/15	Oui	5	94.3	45.6	88.8	17	92.5				
04/03/15	Oui	13	91.3	29.7	93.3	9.5	96.7				
26/03/15	Oui	21	83.8	34.5	91	9.5	92.1	28.2	44.8	2.4	54.7
08/04/15	Oui	18	88.8	37.8	91.6	10	90.2				
25/04/15	Oui	6	95.6	45.9	90.9	15	94.3	27.8	72.8	1.6	70.5
20/05/15	Oui	8	93	47.5	90.8	14	92.4	41.1	23.1	2.4	62.2
03/06/15	Oui	9	94	35.3	91.4	12	94.1				
18/06/15	Oui	5	96.7	33.2	90.1	12	91.6	41.9	5.3	1	78.9
07/07/15	Oui	9	92.5	35.4	90.9	11	94				

21/07/15	Oui	6	95.5	33.2	93.3	12	96.5	22.5	48.6	1.4	75.4
04/08/15	Oui	7	91.6	29.7	88.5	7	96				
21/08/15	Oui	7	91.4	23.2	92.1	7	94	15	59.1	2.3	39.9
06/09/15	Oui	7	95.4	30.7	92.4	14	93.9				
22/09/15	Oui	10	92.3	41.7	90.4	9.5	96.7	15.4	72.7	6	14.9
07/10/15	Oui	6	93.2	29.9	89.1	6	93.4				
19/10/15	Oui	4	96	34.4	89.9	9.5	95.6	18.9	65.4	2.1	60.4
05/11/15	Oui	5	96	27	92.4	7.5	95.9				
18/11/15	Oui	4	97.1	26.7	92	9.5	95.3	22.9	58.2	2.5	60
03/12/15	Oui	8	96.7	42.6	91.1	8.5	96				
17/12/15	Oui	7	93.8	34.9	91.5	12	93.8	21	65.6	2.4	62.1

1.7. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.7.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	1,7	1,6
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	1,55	1,7
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	2,3	3,9
MONTLUEL NIEVROZ (Code Sandre : 060901262001)	435	417
Total des boues produites	440,6	424,2

1.7.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2014 en tMS	Exercice 2015 en tMS
MONTLUEL Cordieux (Code Sandre : 060901262002)	1,7	1,6
SAINTE CROIX (Code Sandre : 060901342001)	1,55	1,7
PIZAY (Code Sandre : 060901297002)	2,3	3,9
MONTLUEL NIEVROZ (Code Sandre : 060901262001)	435	270,5
Total des boues évacuées	440,6	277,7

1.8.Faits marquants de l'année 2015

1.8.1. Sur la station de Niévroz

- Janvier 2015 : Renouvellement de la pompe de forage n°2 ;
- Mars 2015 : Réparation du motoréducteur et boîtier de roue du pont racleur ;
- Juin 2015 : Intervention sur le silo à chaux : changement des aubes du dévouteur et de la vis de convoyage de chaux ;
- Juillet 2015 : remplacement du câble d'alimentation du clarificateur ;
- Octobre 2015 : changement de la vie de convoyage de la chaux suite à une nouvelle casse ;
- Novembre 2015 : remplacement du ventilateur et du compresseur du groupe froid sur le préleveur automatique.

Les principaux dysfonctionnements sur la STEP de Niévroz ont concerné le chaulage des boues avec des casses et dysfonctionnements répétés au niveau du silo à chaux. Cela a entraîné de nombreuses périodes pendant lesquelles les boues extraites n'ont pu être chaulées. De fait et en raison des fortes chaleurs durant l'été 2015, l'épandage des boues a été accompagné d'un enfouissement directement après épandage afin de limiter les nuisances olfactives envers la population.

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration à Niévroz ont débuté en mars 2015. La cérémonie de pose de la première pierre a eu lieu le 25 juin 2015.

Préalablement à ces travaux, la zone de compensation des crues de Balan a été réalisée conformément à l'arrêté préfectoral du 10 février 2015. Les travaux ont eu lieu de 16 février au 31 mars 2015.

1.8.2. Sur la station de Pizay

En mars 2015, le motoréducteur d'une des files de biodisques de la station a été remplacé. Cela n'a pas engendré de dysfonctionnement majeur sur la station.

1.8.3. Sur la station de Ste Croix

RAS

1.8.4. Sur la station de Cordieux

RAS

1.8.5. Sur les postes de relèvement :

RAS

1.8.6. Sur le bassin d'orage de Dagneux :

RAS

1.8.7. Sur le bassin d'orage de Niévroz :

Les travaux de création du bassin d'orage sur la branche Ouest du réseau de collecte principal ont débuté fin septembre 2015.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour une consommation annuelle de 120 m³ y compris redevances de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2015 en €/m ³	Prix au 01/01/2016 en €/m ³
BALAN	1.33	1.56
BELIGNEUX	1.93	1.93
BRESSOLLES	1.2	1,45
DAGNEUX	1.63	1.63
LA BOISSE	1.95	1.95
MONTLUEL	2.95	2.31
NIEVROZ	1.86	1.86
PIZAY	1.15	1.45
SAINTE-CROIX	1.15	1.45

La facturation est effectuée par les communes avec une fréquence semestrielle.

2.2. Recettes

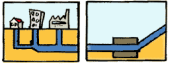


Recettes de fonctionnement principales :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Primes d'épuration de l'Agence de l'Eau	106 608 €	116 050 €	121 928 €	79 896 €	68 933 €	38 755 €	85 828 €
Aide à la gestion durable du service assainissement	-	-	-	-	-	-	10 000 €
Participation des communes raccordées	444 863 €	487 502 €	692 187 €	913 587 €	928 365 €	1 046 431 €	1 242 987 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	12
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		70%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	20%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	27

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.2. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
MONTLUEL Cordieux	11	NR	Pas de contrôle
SAINTE CROIX	11	NR	0
PIZAY	22	NR	100
MONTLUEL NIEVROZ	493,7	NR	0

NR : non renseigné dans bilan conformité 2014

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 4%.

3.3. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2015	Conformité exercice 2014 0 ou 100	Conformité exercice 2015 0 ou 100
MONTLUEL Cordieux	11	100	Pas de contrôle
SAINTE CROIX	11	100	0
PIZAY	22	100	100
MONTLUEL NIEVROZ	493,7	100	0

Pour l'exercice 2015, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 6% (100 en 2014).

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

MONTLUEL Cordieux :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,6

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

SAINTE CROIX :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1.7
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		1,7

PIZAY :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	3.9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		3,9

MONTLUEL NIEVROZ :

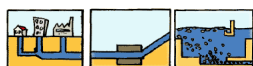
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	270.5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		270,5

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2015, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2014).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2015
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	12 331 032 €
Montants financiers HT des études engagées pendant le dernier exercice budgétaire	238 233 €
Montants des subventions en €	6 253 862 €
Montants des contributions du budget général en €	-

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	
Encours de la dette au 31 décembre 2015 (montant restant dû en €)	6 434 220 €	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	254 880 €
	en intérêts	95 990 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2015, la dotation aux amortissements a été de 45 885 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Etude diagnostique des réseaux d'assainissement sur le territoire de la 3CM	3 402 855 €	-
Etude d'impacts juridiques, financiers et administratifs du transfert de la compétence assainissement à la 3CM	-	-
Etude de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction des stations d'épuration de Sainte Croix et Cordieux	1 400 000 €	-

4.5.Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés pour année 2015	Montants prévisionnels en €
Création de la zone d'affouillement de Balan	250 000 €
Construction station d'épuration à Niévroz	11 195 288 €
Bassin d'orage Ouest à Niévroz	640 677 €
Travaux divers	100 000 €

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2014	Valeur 2015
	Indicateurs descriptifs des services		
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	440,6	277,7
	Indicateurs de performance		
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	0	27
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	4%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	6%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0